



Du 23 au 26 mai 2012
CONGRÈS DU SCFP-
ONTARIO
Caesars Windsor

convocation

LES LETTRES DE CRÉANCE SUIVRONT

Conformément à l'article 4 des Statuts, vous êtes par la présente informés que le 49^e Congrès annuel de cette division aura lieu au CAESARS WINDSOR, du mercredi 23 mai, 18 h, au samedi 26 mai 2011, 16 h.

REPRÉSENTATION

À tous les congrès de cette division, la représentation des organisations affiliées sera basée comme suit :

Pour les sections locales payant une capitation pour

1 à 100 membres	• DEUX délégués	501 à 600	• SEPT délégués
101 à 200	• TROIS délégués	601 à 700	• HUIT délégués
201 à 300	• QUATRE délégués	701 à 850	• NEUF délégués
301 à 400	• CINQ délégués	851 à 1 000	• DIX délégués
401 à 500	• SIX délégués		

et un délégué additionnel pour chaque tranche supplémentaire de 500 membres ou une grande partie de ce nombre. [Alinéa 4(d)1]

Pour les conseils de district, la représentation sera de deux délégués par conseil affilié. Pour les conseils des syndicats, la représentation sera de un délégué par conseil des syndicats. Les représentants des conseils de district ou des conseils des syndicats doivent être membres d'une section locale affiliée. [Sous-alinéa 4(d)2.a)]

Pour avoir droit de représentation au congrès, une section locale devra avoir payé sa capitation sur le nombre total de ses membres jusqu'au **31 mars** inclusivement de l'année au cours de laquelle le congrès a lieu. **Un tel paiement doit être reçu avant le 30 avril.** Toute section locale qui n'a pas payé la totalité de sa capitation devra payer des frais d'inscription tardive pour toutes les personnes déléguées qui assistent au congrès. [Sous-alinéa 4(d)2.b)]

Le nombre de membres pour lequel la capitation du dernier trimestre de l'année civile précédant le congrès est versée sera utilisé pour déterminer la représentation de cette section locale au congrès. Un conseil de district ou un conseil des syndicats devra avoir payé ses frais annuels d'affiliation avant le **30 avril.** [Sous-alinéas 4(d)2.c) et d)]

Subvention par les petites sections locales

Les sections locales comptant moins de cent (100) membres à temps plein ou l'équivalent (tel que déterminé conformément à la formule établie au paragraphe 9(a) pour le paiement de la capitation des membres à temps partiel) peuvent faire une demande de subvention au conseil exécutif pour les frais de transport et d'inscription pour les aider à envoyer un délégué au congrès de la division, et le conseil exécutif a le pouvoir d'agir en conséquence. [Sous-alinéa 4(d)2.e)].

Respect des Statuts nationaux

Le paragraphe 6.7 des Statuts nationaux prévoit qu'aucun organisme dont le paiement des cotisations au syndicat national est en retard de deux (2) mois ou plus ne peut être représenté à un congrès de division.

Délégués suppléants

Une section locale, un conseil de district ou un conseil des syndicats affilié peut élire un délégué suppléant pour assister au congrès annuel. Un délégué suppléant sera autorisé à assister aux séances du congrès, aura droit de parole mais pas de vote, à moins qu'un délégué dûment élu soit absent. Aux fins de cet article, le délégué suppléant dûment élu doit avoir un insigne de délégué en sa possession pour que le droit de vote lui soit accordé. [Alinéa 4(e)1]

À tous les congrès de cette division, la représentation de délégués suppléants des organisations affiliées sera basée comme suit :

Pour les sections locales payant une capitation pour

75 membres ou moins	• UN suppléant	501 à 1000	• TROIS suppléants
76 à 500	• DEUX suppléants	1 001 et plus	• QUATRE suppléants

Pour les conseils de district et les conseils des syndicats, la représentation sera de un suppléant par conseil affilié. Les représentants des conseils de district ou des conseils des syndicats doivent être membres d'une section locale affiliée. [Alinéa 4(e)2].

RÉSOLUTIONS ET MODIFICATIONS AUX STATUTS

Toutes les résolutions qui seront étudiées à un congrès doivent être soumises par une section locale, un conseil de district ou le conseil exécutif de la division, ou un de ses comités, de façon à ce qu'elles aient été reçues par le bureau du secrétaire-trésorier au plus tard SOIXANTE-QUINZE (75) JOURS avant le congrès et **elles ne doivent pas dépasser un total de 200 mots.**

La date limite pour la réception des résolutions et des amendements aux Statuts est le 9 MARS 2012.

Toutes les résolutions doivent être soumises sur le papier à en-tête de l'affilié et signées par le **Président et le secrétaire** de cet affilié. [Paragraphe 4(h)]

N.B. Veuillez faire parvenir vos résolutions par courrier électronique à sjeffrey@cupe.on.ca, ou envoyez-les par télécopieur au 416-299-3480, en vous assurant que toutes les copies originales sont envoyées au bureau de la division immédiatement après.

COMITÉS DU CONGRÈS

L'une des contributions les plus responsables et importantes pour un congrès efficace est celle apportée par les cinq comités du congrès :

RÉSOLUTIONS • STATUTS • VOIES ET MOYENS • LETTRES DE CRÉANCE • DISTRIBUTION

Afin de pouvoir siéger au Comité des résolutions, au Comité des Statuts, au Comité voies et moyens et au Comité des lettres de créance, vous devez être un **délégué inscrit** au congrès. [Paragraphe 4(i)] Vous devrez assister aux réunions précédant le congrès, comme suit :

Comité des résolutions	Lundi 2 et mardi 3 avril, au bureau du SFCP-Ontario
Comité des Statuts	Mercredi 4 et jeudi 5 avril, au bureau du SFCP-Ontario
Comité des voies et moyens	Mardi 1 au vendredi 4, au bureau du SFCP-Ontario
Comité des lettres de créance	Mardi 22 mai, au Caesars Windsor
Comité de distribution	Mercredi 23 mai au Caesars Windsor

Conformément au Guide des politiques du SFCP-Ontario adopté en 2010 par notre conseil exécutif, le Comité des résolutions comptera un maximum de sept membres, le Comité des Statuts comptera cinq membres, le Comité voies et moyens comptera trois membres et le Comité des lettres de créance comptera quinze membres.

Si vous désirez siéger sur un comité du congrès (et que vous répondez aux exigences ci-dessus), communiquez avec votre section locale et demandez que votre nom soit soumis au bureau de la division à l'attention de Stephanie Malinsky (smalinsky@cupe.on.ca) **au plus tard le 1^{er} mars** afin que les sélections puissent être faites.

C'est la division qui acquittera les frais encourus pour les réunions précédant le congrès, c'est-à-dire les indemnités quotidiennes (60 \$ par jour et 30 \$ par demi-journée), les frais d'hébergement, le temps perdu et tout déplacement nécessaire.

LES FRAIS D'ENREGISTREMENT :

DÉLÉGUÉ	350,00 \$
SUPLÉANT	350,00 \$
(APRES AVRIL 30)	425,00 \$
INVITÉ	200,00 \$

Faites votre chèque à l'ordre du **SFCP-Ontario**, 305, Ave. Milner Bureau 801, Scarborough, Ontario M1B 3V4

Qualifications originales **doivent** accompagner le chèque. Nous n'acceptons pas des Qualifications faxé

ENREGISTREMENT À LA CONVENTION

Le mercredi 23 mai 2011, de 14 h 00 à 21 h 00.

CHAMBRES D'HÔTEL (+ taxes applicables)

Caesars Windsor	175,00 \$
Windsor Hilton	159,00 \$
Radisson Windsor	145,00 \$

Les réservations pour les délégués doivent être faites en communiquant avec Voyages W.E. avant le 30 avril, au 1-888-676-7747. Les réservations peuvent également être faites en ligne à www.cupe.on.ca à compter du 1^{er} février 2012.

DATES IMPORTANTES

Comités du congrès – soumettre les noms avant le : 1^{er} mars

Date limite pour soumettre des résolutions ou des modifications aux Statuts : 9 mars

Date limite pour le matériel électoral [conformément au paragraphe 6(b)] 9 mars

Toute personne membre qui se présente à un poste élu aura la possibilité de fournir un dépliant de candidate ou de candidat qui sera imprimé et distribué par le biais du courrier postal de la Division et qui sera affiché sur notre site Web, à condition que ce matériel soit reçu avant le 9 mars.

Capitation :

Les sections locales doivent avoir payé leur capitation jusqu'à cette date afin de pouvoir siéger au congrès 31 mars

Ce paiement doit être reçu par (les frais d'inscription tardive s'appliqueront après cette date) 30 avril

Date limite pour les réservations d'hôtel : 30 avril

Date limite pour les lettres de créance hâtive : 30 avril

Date limite pour une demande de subvention par les petites sections locales : 30 avril

Nous offrons la traduction simultanée en français. Si vous avez besoin de l'interprétation en ASL ou de sous-titrage en temps réel, ces services seront offerts seulement sur demande. Veuillez remplir le formulaire de demande d'accès.

Date limite pour l'envoi du formulaire de demande d'accès : 30 avril

Date limite pour l'inscription aux services de garde sur place 30 avril

Camp pour les jeunes : 30 avril

Subvention pour soins familiaux ou la garde des personnes à charge

Veillez communiquer avec notre bureau au 416-299-9739 ou visitez notre site Web à www.cupe.on.ca pour obtenir des copies de ces formulaires

C'est un événement sans parfum et sans latex

Les travailleuses et travailleurs sont de plus en plus sensibles aux produits chimiques et au latex qui se trouvent dans l'environnement. Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité des consœurs et confrères dont la santé pourrait souffrir de ces expositions, nous vous demandons de bien vouloir vous abstenir d'utiliser des produits parfumés comme du parfum et de la lotion après rasage, ainsi que des produits en latex comme des ballons dans la salle du congrès.



49ème Congrès annuel du SCFP Ontario 2012 - Caesars Windsor

Inscription – Garderie et Camp de jeune

Ce formulaire doit être complète si vous être un délégué qui veut apporter son (ses) enfant(s) (petit enfant à 9 ans) au Congrès 2012. Veuillez compléter un **formulaire séparé pour chaque enfant que vous voulez inscrire**. Services de garde d'enfants est sur place pour les nourrissons à l'âge de 9 Camp de jeunes est pour les âges 10-14 (**Vous pouvez photocopier des copies supplémentaires**).

Dates où vous aurez besoin du service de garerie pour le Congrès en 2012: (chochez toutes les dates respective):

22 mai 23 mai 24 mai 25 mai 26 mai

Coordonnées de votre enfant : (veuillez écrire en caractères moulés)

Nom de l'enfant : _____ Âge : _____

Problèmes médicaue, allergies ou soins spéciaux : _____

Langues parlées : Anglais Français Autre (veuillez spécifier): _____

CONSENTEMENT ((veuillez écrire en caractères moulés)

Je, _____ (parent/gardien(ne)), permet par les présentes à mon enfant ci-dessus inscrit de participer aux activités de loisirs et de recreation offertes sur place par le personnel formé de la garderie du congrès ci-dessus nommé.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ ((veuillez écrire en caractères moulés)

Je, _____ (parent/gardien(ne)), degage par les présentes le SCFP Ontario de toute reclamation en dommages pour la sécurité ou la santé de mon enfant ci-dessus inscrit, quelle qu'en soit la cause, pendant sa participation à l'une ou l'autre des activités de la garderie du congrès ci-dessus nommé.

Signature du parent / gardien : _____ Date: _____

Coordonnées du parent / gardien : ((veuillez écrire en caractères moulés)

Adresse : _____

Ville: _____ Code postal: _____

Courriel: _____

Téléphone: à domicile _____ Au Travail _____

Signature d'un témoin: _____ Date: _____

Nom du témoin ((veuillez écrire en caractères moulés) _____



49ème Congrès annuel du SCFP Ontario 2012 - Caesars Windsor

Garderie et Camp de jeune

Garderie de congrès

Le SCFP-Ontario offre un programme très excitant pour les jeunes de 10 à 14 ans dans le cadre du congrès de cette année. Cette programme amènera les jeunes à apprendre sur les syndicats tout en s'amusant. Le programme touchera à l'histoire syndicale, aux avantages des syndicats pour les travailleuses et travailleurs et la société, aux contributions sociales et économiques des syndicats et à la place des syndicats dans la société d'aujourd'hui.

Ce sera également l'occasion pour ces militantes et militants en herbe d'apprendre sur la structure du SCFP et de savoir pourquoi le travail que vous faites au sein de votre section locale et lors des congrès est si important.

Donc, si vous êtes parent ou tuteur d'une ou d'un jeune (de 10 à 14 ans), inscrivez-vous dès maintenant!! C'est notre occasion de bâtir notre avenir et d'engager nos jeunes dans le mouvement syndical. Ce sera l'endroit « cool » du congrès.

Camp de Jeune

Le SCFP-Ontario offre un programme très excitant pour les jeunes de 10 à 14 ans dans le cadre du congrès de cette année. Cette programme amènera les jeunes à apprendre sur les syndicats tout en s'amusant. Le programme touchera à l'histoire syndicale, aux avantages des syndicats pour les travailleuses et travailleurs et la société, aux contributions sociales et économiques des syndicats et à la place des syndicats dans la société d'aujourd'hui.

Ce sera également l'occasion pour ces militantes et militants en herbe d'apprendre sur la structure du SCFP et de savoir pourquoi le travail que vous faites au sein de votre section locale et lors des congrès est si important.

Donc, si vous êtes parent ou tuteur d'une ou d'un jeune (de 10 à 14 ans), inscrivez-vous dès maintenant!! C'est notre occasion de bâtir notre avenir et d'engager nos jeunes dans le mouvement syndical. Ce sera l'endroit « cool » du congrès.

Veillez remplir et retourner le formulaire ci-dessus au plus tard le 30 Avril 2012:

CHILD CARE REGISTRATION - SCFP Ontario
305, av Milner bureau, Suite 801
Scarborough, Ontario M1B 3V4
Téléphone: (416) 299-9739 ou Télécopieur: (416) 299-3480



Subvention pur garde de la famille ou d'une personne à charge

Nom de la personne requérante:	Section local:
---------------------------------------	-----------------------

Le SCFP ne rembourse que les dépenses excédant le coût habituel. (P. ex. s'il vous en coûte régulièrement 30,00 \$ par jour et que vous devez payer 40,00 \$ par jour assister à un événement du SCFP, vous devriez donc réclamer l'excédent de 10,00 \$). Vous pouvez réclamer jusqu' à 50,00 \$ par jour – *les reçus louvent être joints à la réclamation.* Veuillez indiquer les dates auxquelles les dépenses ont été encourues, ainsi que l'**excédent** quotidien.

Événement ou congrès: Congrès 2012 – Caesars Windsor

DATE	COÛT (par jour)
TOTAL	\$

Veuillez libeller le chèque au nom de la personne requérante

Section locale

Adresse postal :

_____ (1) _____
Signature de la personne requérante

(2) _____
*signature de deux dirigeants(es) de la section locale,
une de ces deux personnes n'étant pas la personne requérante*

Ce formulaire doit être rempli et acheminé au plus tard 30 jours après les dates de dépenses, à :

SCFP Ontario
80 Commerce Valley Dr. E, Suite 1
Markham, ON L3T 0B2
Tél.: 905-759-9739 Téléc: 905-739-9740

sepb343

N° chèque _____
Date: _____

sj/conv/famcaresubsidy



CONGRÈS DU SCFP-ONTARIO CAESARS WINDSOR FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCÈS AUX SERVICES

(Faire des copies de ce formulaire et le distribuer à chacun des délégués)

N° de section locale _____

(En lettres moulées)

Nom du délégué : _____

Adresse : _____

Code postal

Téléphone : (maison) _____

(bureau) _____

Email : _____

Cocher le ou les services attendus : (Tous les services seront fournis par SCFP-Ontario) :

Guide/aide personnelle

Je fournirai mes propres

Un est exigé

Interprétation en langage des signes

Accès pour fauteuil roulant

Aide à l'inscription

Aide en cas d'évacuation

Communication Alternative

Traduction française

Sous-titrage en temps réel

Média de remplacement

Gros caractères (Corps _____)

**J'ai besoin de matériaux à l'avance
(afin d'adapter à une incapacité)**

Format électronique

Allergies importantes (Spécifiez)

Aurez-vous besoin d'autres aménagements ?

Si vous désirez obtenir d'autres services, inscrivez-le ici

Compléter et retourner ce formulaire avant le **30 avril 2012** à :
Demande d'accès du SCFP-Ontario
305, Ave. Milner, Bureau 801
Scarborough, Ontario M1B 3V4
(416) 299-9739 ou Télécopieur : (416) 299-3480